



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Detlef KUHN, Adjoints,
Madame Dominique DAVID,
Monsieur Bernard HURAY,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Pascale GERARD,
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégués,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Madame Marie-Thérèse LANGLET, Conseillers Municipaux,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Joseph AMELOT,
Monsieur Alain ROBERT,
Madame Muriel BEZIEL.

Absents :

Monsieur Didier HOUSSAYE qui avait donné procuration à Monsieur Pierre CHIAPELLO.
Madame Valérie DELABRIERE qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT.
Monsieur Patrice ADAM qui avait donné procuration à Monsieur Alain DULONDEL.
Madame Aurélie BIERRE qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.
Monsieur Guy DUPUIS qui avait donné procuration à Madame Pascale GERARD.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 03 Décembre 2015.

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Votants : 23

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les atroces et douloureux événements du 13 Novembre 2015.

Il fait part que la commune de Romilly sur Andelle a observé, comme il l'a été demandé, le deuil national les 16, 17 et 18 Novembre 2015 et que les drapeaux avaient été mis en berne dès le Samedi 14 Novembre 2015.

Malgré ces tristes événements, l'exposition photos de Détente et Découverte et la foire aux jouets de la Passerelle ont été maintenues en y faisant respecter une minute de silence.

Le Lundi 16 Novembre, aux écoles, une minute de silence a été observée avec les enseignants. Monsieur le Maire a demandé aux enfants de réaliser des dessins sur le thème de l'Amitié et de la Patrie qui seront exposés dans la salle polyvalente de la bibliothèque-médiathèque.

Puis, il demande à l'ensemble des personnes présentes d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 Novembre 2015.

Il indique qu'il a reçu de Monsieur Charles HABIB, le 10 Novembre, une réplique d'un tableau de Claude MONET, retraçant la Fête de la République au 19^{ème} siècle. Ce tableau sera installé dans la salle du Conseil.

Les dates des prochains conseils municipaux ont été arrêtées au Mercredi 24 Février 2016 à 20h30 et au Mardi 29 Mars 2016 à 18h30.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 10 Novembre 2015 :

Monsieur VIEUX fait part d'une erreur de frappe au niveau de la page 4 du compte-rendu au point IV de l'ordre du jour où il a été indiqué chapitre 021 « immobilisations corporelles » alors que le numéro du chapitre « immobilisations corporelles » est 21.

Après avoir pris en compte cette demande de modification, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 10 Novembre 2015, tel que présenté.

II) Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par Monsieur le Préfet.

La Communauté de Communes de l'Andelle regroupe 16.500 habitants ce qui lui est suffisant puisque le seuil fixé par la loi NOTRe est de 15.000 habitants.

Monsieur le Préfet a proposé une fusion entre la Communauté de Communes de l'Andelle et la Communauté de Communes de Lyons qui ne compte que 4.624 habitants.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bassin de Vie de Romilly sur Andelle se trouve au niveau de la métropole de Rouen, tant au niveau de l'emploi, que de la formation, l'éducation, les transports, la culture et les loisirs.

Il n'est pas favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui impactera les impôts intercommunaux. Il souhaite que l'on précise le rapprochement avec la Métropole de Rouen à l'horizon 2020.

Monsieur VIEUX confirme que les taux de la Communauté de Communes de l'Andelle pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti sont respectivement de 3,56 % et 0,98 % et qu'ils passeraient, en cas de fusion avec la Communauté de Communes de Lyons, à 5,26 % et 2,73 %.

Monsieur ROBERT fait part qu'il est favorable pour la fusion avec la Communauté de Communes de Lyons et un rapprochement avec la métropole de Rouen.

Monsieur le Maire fait part qu'il procédera à deux votes : l'un par rapport au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, l'autre pour le rapprochement vers la métropole de Rouen.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que le projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Les élus souhaitent rappeler que la loi NOTRe, publiée au journal officiel le 7 août 2015, leur impose un calendrier d'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale « à marche forcée » puisque les projets de schéma ont été soumis pour avis aux communes et intercommunalités avant le 31 octobre 2015. Ces mêmes schémas seront publiés au plus tard le 31 Mars 2016. Cette procédure adoptée par le Parlement ne permet pas de travailler et d'anticiper des choix qui pourtant engageront dès le 1^{er} Janvier 2017 les territoires et leurs habitants pour les années à venir.

Les pouvoirs exceptionnels accordés au Préfet dans cette procédure sont contraires à la libre administration des collectivités territoriales figurant à l'article 72 de la constitution puisque le préfet pourra imposer une fusion d'intercommunalités même si les conseils municipaux et communautaires concernés se sont opposés à ce rapprochement.

Les élus tiennent à rappeler que la Communauté de communes de l'Andelle compte aujourd'hui 19 communes et regroupe plus de 16 500 habitants. Le seuil des 15 000 habitants fixé par la loi NOTRe pour la création d'intercommunalité étant atteint, la réforme actuelle ne devrait pas impacter le territoire. Or, une solution doit être trouvée pour les intercommunalités voisines qui, elles, ne remplissent pas ce critère et notamment la Communauté de communes de Lyons-la-Forêt qui compte aujourd'hui 4 624 habitants. C'est donc dans ce cadre que le préfet a bâti son projet de schéma en regroupant la Communauté de communes de l'Andelle et celle de Lyons-la-Forêt sans tenir compte des conséquences financières et fiscales qui impacteront demain les habitants.

Les élus tiennent également à souligner que la loi impose que les schémas départementaux soient établis en prenant en compte « *les bassins de vie* ». Ils regrettent que le projet de schéma qui leur est soumis aujourd'hui en prévoyant une fusion des intercommunalités de l'Andelle et de Lyons-la-Forêt s'arrête aux seules limites départementales de l'Eure et ne repose pas sur les bassins de vie de ces territoires.

Les élus souhaitent réaffirmer que le bassin de vie de l'Andelle est tourné vers la Métropole rouennaise notamment pour :

- l'emploi,
- la formation et l'éducation,

- les infrastructures et les transports,
- la santé,
- la culture...

L'intérêt des habitants sera donc de faire partie à terme de ce pôle.

En conséquence, et pour toutes ces raisons, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour et une voix contre :

- émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Puis, par 22 voix pour et une abstention,

- émet le souhait de rejoindre la Métropole Rouen Normandie à l'horizon 2020.

III) Fonds de concours avec la C.D.C.A. pour les travaux de voirie rue aux Ormes, rue Roger DEMANTE, parking du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réfection de voirie rue aux Ormes, rue Roger DEMANTE, parking du cimetière, avaient été inscrits au Budget Primitif 2015.

Il remercie Monsieur HURAY d'avoir soutenu ces travaux puisque seuls deux communes ont bénéficié en 2015 de fonds de concours de la C.D.C.A.

Vu l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article L.5214-16V du CGCT,

Considérant que la commune a donné son accord sur la base du Détail Quantitatif Estimatif pour la réalisation des travaux sur la rue aux Ormes, la rue Roger DEMANTE et le parking du cimetière.

Considérant que le montant pour les travaux est fixé à 158.663,58 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire :

- à verser un fond de concours à la C.D.C.A. d'un montant de 79.331,79 € pour participer aux travaux sur la rue aux Ormes, la rue Roger DEMANTE et le parking du cimetière, réalisés à la demande de la commune,

- à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal que les travaux du S.I.E.G.E. pour la rue aux Ormes sont terminés. Les travaux de voirie pour cette voie seront réalisés en Février.

IV) Demande de subvention : au titre des amendes de Police, assainissement en traverse.

a) Au titre des amendes de Police :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux projets d'investissement de sécurité qui portent d'une part, sur la rue piétonne « Saint-Georges » pour des travaux chiffrés à la somme de 6.822,00 € TTC, d'autre part, de la Sente du collège pour des travaux chiffrés à la somme de 11.880,00 € TTC.

Ces travaux d'aménagement amélioreront sensiblement la sécurité des piétons au niveau de ces deux voies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne son accord pour réaliser les travaux de sécurité tels que présentés au niveau de la rue piétonne « Saint-Georges » et de la Sente du collège,**
- **charge Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Départemental par le biais d'une subvention maximum au titre des amendes de Police pour aider au financement de ces travaux.**

b) Assainissement en traverse :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux projets d'investissement de travaux d'assainissement en traverse situés d'une part, Impasse des Hautes Rives, chiffré à la somme de 34.926,00 € TTC, d'autre part, rue Gustave FLAUBERT, chiffré à la somme de 11.820,00 € TTC.

Il indique que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour réaliser les travaux d'assainissement tels que présentés,**
- **charge Monsieur le Maire de solliciter, pour aider au financement de ces travaux, une subvention maximum du Conseil Départemental,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2016 selon la disponibilité financière et les choix arrêtés par la Commission Voirie – Urbanisme, ainsi que suivant l'obtention des subventions.

Madame BEZIEL demande s'il est prévu d'apporter, dans le cadre de la réfection du chemin du collège, un éclairage public pour cette voie.

Il lui est indiqué qu'elle doit confondre le chemin du collège avec celui qui mène au complexe Louis ARAGON.

Madame BEZIEL soulève le problème d'un manque d'illuminations du chemin qui mène au complexe Louis ARAGON.

Monsieur HURAY fait part qu'une étude avait été réalisée, mais que les petits lampadaires seraient vandalisés et qu'un riverain s'est déjà opposé à l'éclairage par un lampadaire classique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Eure Habitat cédera à l'Euro, à la commune de Romilly sur Andelle, la rue Gustave FLAUBERT.

Monsieur AMELOT s'interroge que Eure Habitat n'effectue pas les travaux d'assainissement en traverse de la rue Gustave FLAUBERT.

Il lui est répondu qu'il faudrait attendre très longtemps avant que Eure Habitat ne réalise ces travaux.

Monsieur le Maire fait part qu'après ces travaux la rue Gustave FLAUBERT sera intégrée dans le domaine communal.

Monsieur AMELOT demande s'il reste beaucoup de rues qui ne sont pas intégrées dans le domaine communal.

Monsieur le Maire fait part qu'il y en a très peu.

V) Renouvellement du Contrat « Enfance Jeunesse 2015-2018 » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes de l'Andelle. Il convient de signer une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure (CAF) pour une durée de quatre ans.

L'ensemble des éléments permettant ce renouvellement a été validé lors des dernières réunions du Conseil communautaire : diagnostics, objectifs et actions.

Après avoir pris connaissance des diagnostics, objectifs et actions du Contrat Enfance Jeunesse allant du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2018, présentés par Madame DAVID, le Conseil Municipal :

- accepte le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse conventionné par la CAF de l'Eure,

- autorise Monsieur le Maire ou Madame DAVID à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse et tous les documents s'y référant.

Augmentation du nombre de places conventionnées pour le secteur jeunesse :

Monsieur le Maire fait part qu'il a été démontré par Mesdames Hélène GANDOSSE de la MJC A.L.E.R. et Nadia HACHOUR de la Communauté de Communes de l'Andelle que le nombre de places conventionnées pour le secteur enfance ne correspondait pas à la réalité des besoins. Il indique que le nombre de places conventionnées avec la CAF est actuellement de 55 alors qu'il peut être de 67 et que cette augmentation permettra à la commune de bénéficier d'une subvention supplémentaire de la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve que le nombre de places conventionnées soit revu à la hausse et accepte d'intégrer une action de développement dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse fixant ce nombre de places à 67 au lieu de 55.

Cette action sera inscrite dans le contrat à compter du 1^{er} Janvier 2015 jusqu'au 1^{er} Décembre 2018.

VI) Approbation du PLU simplifié :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13-3, R 123-24 et R 123-25,

Vu l'arrêté municipal n° 106/15 en date du 13 Novembre 2015 décidant d'engager une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 2015 précisant les modalités de mise à la disposition du public du projet de modification simplifiée,

Entendu le bilan de la mise à disposition du public présenté par Monsieur le Maire,

Considérant que les résultats de ladite mise à disposition et la prise en compte des avis émis sur le projet n'entraînent aucune modification du projet,

Considérant que le projet de modification simplifiée tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 123-13-3 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- tire le bilan de la mise à disposition,
- décide d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente. Cette décision est motivée par les points suivants :
- hauteur portée de 12 mètres à 13,06 mètres,
- inclinaison de la pente de toit de seulement 3° au lieu de 15°.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans le journal suivant : L'Impartial.

La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, approuvée, est tenue à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet (ou au Sous-Préfet) et de l'accomplissement des mesures de publicité.

VII) Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population de Romilly sur Andelle se déroulera du 21 Janvier au 20 Février 2016.

Il indique que l'INSEE verse à la Commune une dotation forfaitaire à raison de 1,60 € par habitant et 1,08 € par logement.

Le nombre d'agents recenseurs reste à 7 et Monsieur HOUSSAYE s'assurera du bon déroulement de ce recensement sous l'autorité du Maire.

Madame Patricia ETANCELIN assurera la coordination entre les agents recenseurs et l'agent de l'INSEE.

Il propose que la Commune prenne en charge, comme cela était pratiqué lors du recensement 2011, les charges patronales des rémunérations des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de recruter 7 agents recenseurs,
- arrête la rémunération de ces agents recenseurs à raison de 1,60 € par habitant et de 1,08 € par logement,
- décide de prendre en charge, les charges patronales afférentes aux rémunérations des agents recenseurs.

Les agents recenseurs sont les suivants :

- Madame Nelly BAILLEUL, Madame Claire DUPARC, Madame Laurence HANQUIER GELAN, Madame Cynthia MACHURET, Madame Marina LEROY, Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT et Madame Ginette GIROT.

VIII) Création d'un emplacement de parking sur la RD 321 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un emplacement de parking sur la RD 321 devant le 393, rue de la Libération. Il indique que cette demande est liée à un emploi de nourrice agréée. Les parents rencontrent de difficultés de sécurité pour stationner lorsqu'ils amènent ou reprennent leurs enfants chez la nourrice.

Cette nourrice est disposée à prendre en charge l'essentiel des frais de réalisation d'une place de stationnement publique.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de remboursement des frais de réalisation de cette place de stationnement chiffrés à la somme de 2.447,40 € TTC. La somme remboursée par la nourrice s'élève à 2.039,50 €, soit le prix total après déduction de la TVA. Il indique avoir l'accord du Président du Conseil Départemental pour cette réalisation.

Monsieur ROBERT demande si cet emplacement sera juste matérialisé par de la peinture au sol. Il lui est répondu qu'un décaissement du trottoir sera nécessaire.

Monsieur AMELOT demande que cette réalisation sur la RD 321 soit exceptionnelle pour éviter que chaque riverain effectue une demande similaire qui conduirait à la disparition des trottoirs le long de cette voie.

Monsieur le Maire fait part que cette requête est liée à un emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour réaliser cet emplacement de stationnement public sur la RD 321,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement des frais pour cette place de stationnement,

- décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016.

IX) Conventions pour la fourniture et l'achat d'eau :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention entre la CASE et la commune de Romilly sur Andelle pour la fourniture d'eau arrive à terme le 31 Décembre 2015.

Il indique que la compétence eau sera assurée en 2020 par la Communauté de Communes de l'Andelle.

Monsieur DULONDEL s'est rapproché de la commune de Pont Saint Pierre qui avait déjà fourni dans le passé de l'eau à la commune de Romilly sur Andelle. Le prix du m³ de l'eau de Pont Saint Pierre est proposé au tarif de 0,18 €, prix inférieur à celui de la CASE qui est de 0,30 €/m³.

La commission « eau » propose d'acheter, pour les besoins de la commune, la moitié de la consommation à la commune de Pont Saint Pierre, l'autre moitié à la CASE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux projets de conventions pour la fourniture « eau » jusqu'au 31 Décembre 2020 avec la commune de Pont Saint Pierre et la CASE.

Monsieur ROBERT demande pourquoi la commune ne se fournirait pas uniquement en « eau » de la commune de Pont Saint Pierre, compte-tenu que le fermier de Pont Saint Pierre et la CASE est le même.

Monsieur le Maire fait part qu'il est préférable d'avoir deux fournisseurs si un problème technique devait survenir.

Monsieur AMELOT indique qu'il n'est pas mentionné dans la convention de Pont Saint Pierre le volume pour le prix de 0,18 €.

Cet oubli sera rectifié dans la convention de Pont Saint Pierre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord aux projets de convention pour la fourniture de l'eau de la commune de Pont Saint Pierre et la CASE qui nous lieront jusqu'au 31 Décembre 2020,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.**

X) Avenant au règlement du cimetière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du problème rencontré au cimetière par des concessionnaires d'une tombe. Ils n'ont pas pu accéder à la sépulture de leur famille suite à des travaux de « semelles » trop larges effectués sur le monument voisin.

Il a été demandé à l'entreprise qui a réalisé les travaux de réduire les semelles.

Pour pallier à un problème identique, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant à insérer dans le règlement intérieur du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'avenant à insérer dans le règlement du cimetière tel que présenté.

XI) Renouvellement d'un Contrat Aidé pour un an :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'embauche d'un Contrat Aidé le 1^{er} Mars 2015 pour assister le service administratif de la Mairie.

Il propose de renouveler ce contrat pour un an.

Monsieur ROBERT demande le nombre de fois que ce contrat est renouvelable.

Il lui est fait part, qu'en général, les Contrats Aidés sont renouvelables dans la limite d'une durée totale de 24 mois.

Toutefois, pour certains publics, ces contrats peuvent être renouvelés pour une durée totale de 60 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour renouveler du 1^{er} Mars 2016 au 28 Février 2017 le Contrat Aidé au service administratif de la Mairie.

XII) Indemnités de conseil et de budget du receveur municipal :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur le receveur municipal de Charleval portant sur les indemnités de conseil et de budget, chiffrées à la somme de 764,08 €.

Monsieur HURAY fait part qu'il a essayé de joindre par téléphone la trésorerie à plusieurs reprises sans succès.

Madame DAVID regrette que certains fournisseurs soient payés très en retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour verser en 2016 les indemnités de conseil et budget du receveur municipal chiffrées à la somme de 764,08 €.

XIII) Avance sur subvention 2016 :MJC A.L.E.R. et R.P.F.C.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention d'avance de la MJC A.L.E.R. et du R.P.F.C. d'un montant respectivement de 30.000 € et de 4.300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour verser en début Janvier 2016 les avances sur subvention à la MJC A.L.E.R. d'un montant de 30.000 € et au R.P.F.C. d'un montant de 4.300 €,**
- **décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016.**

XIV) Communications et informations :

a) Monsieur Christophe LETERME :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Christophe LETERME, agent communal, qui a été admis à la retraite pour invalidité, attaque la commune de Romilly sur Andelle au Tribunal Administratif de Rouen pour des raisons d'indemnités de chômage.

Il fait part que le dernier certificat médical, établi pour cet ancien agent communal le 11 Septembre 2014, lui reconnaissait une inaptitude totale et définitive à toutes fonctions.

Il ne comprend pas qu'une personne qui a été reconnue, par un médecin agréé, inapte à toute fonction, puisse solliciter des allocations chômage. Il indique également que cet ancien agent communal avait demandé, compte-tenu son invalidité, que la commune lui paye l'aménagement de son véhicule.

Puis, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un rapide aperçu de la carrière de cet ancien agent qui a démarré à la commune de Romilly sur Andelle en 1995, a eu un accident du travail en 1996, a repris en mi-temps thérapeutique et a été arrêté de longues périodes en raisons de rechutes jusqu'en 2006, date depuis laquelle il n'a jamais repris son emploi.

Face à ces faits, la SMACL, qui assure la protection juridique de la commune, a été consultée pour défendre les intérêts de la commune par le biais d'un avocat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord afin qu'un avocat désigné par la SMACL représente les intérêts de la commune dans le différend qui l'oppose à Monsieur Christophe LETERME.

b) Elections régionales des 6 et 13 Décembre 2015 :

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers qui ont participé au bon déroulement des élections régionales des 6 et 13 Décembre 2015.

c) Zones d'activités économiques (ZAE) du château d'eau :

La phase d'enquête auprès des entreprises pour la ZAE du château d'eau est lancée.

d) Réforme des programmes de l'école primaire – rentrée 2016 :

Monsieur le Maire s'insurge par rapport à la réforme de l'école primaire à la rentrée de 2016 qui s'effectuera sur l'ensemble des cinq niveaux de l'école élémentaire. Cela implique que pour la même année à la rentrée, il soit acheté trois nouveaux ouvrages par élève (mathématiques, lecture / Français, Histoire-géographie-EMC, Sciences et technologies, Langue vivante, le questionnaire le Monde) pour les enfants du CP au CE2 et cinq nouveaux ouvrages par élèves pour les enfants de CM1 – CM2. Auparavant, les réformes de cycles étaient effectuées par niveau et s'échelonnaient sur plusieurs années.

La dépense pour l'achat de ces nouveaux ouvrages est considérable. Nous ne pourrions pas réaliser de tels investissements.

e) INSEE – recensement de la population :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que la population de Romilly sur Andelle au 1^{er} Janvier 2016 sera de 3247 habitants. Il relève une augmentation de la population de 88 habitants depuis 2015 et 635 habitants depuis 2008.

f) Assistant de prévention :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Robert TAMISIER assure la fonction d'assistant de prévention. Il travaillera sous la responsabilité de Monsieur KUHN. Il est arrêté une réunion mensuelle, pour faire le point entre Messieurs KUHN, CHIAPELLO, TAMISIER, DELACOUR.

Monsieur le Maire remercie Monsieur TAMISIER pour avoir bien voulu assurer la fonction d'assistant de prévention. L'arrêté et la lettre de cadrage sont signés.

g) Gardien de Police Municipale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Céline DE SCHEPPER est recrutée au 8 Février 2016 pour assurer les fonctions de gardien de Police Municipale à Romilly sur Andelle.

Madame Céline DE SCHEPPER est en fonction à la ville de Rouen, habite Louviers actuellement et bénéficiera du logement communal situé au groupe Condorcet, vacant, occupé au préalable par Monsieur et Madame MOISANT.

h) Sécurité pour les écoles :

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal d'une nouvelle directive de sécurité de l'Inspection Académique qui interdit aux parents des enfants des écoles d'aller au-delà de la grille d'entrée lorsqu'ils amèneront ou reprendront leurs enfants.

Cette pratique était déjà appliquée pour l'école élémentaire, mais changera les habitudes pour l'école maternelle où les enseignants accueilleront, avec les ATSEM, les enfants au portail et les y conduiront.

Une réflexion sera apportée pour 16h30 les lundi, mardi et jeudi après les TAP, lorsque les ATSEM reconduiront seules les enfants au portail.

Cette nouvelle mesure prendra effet le 4 Janvier 2016.

i) Candidature Leader :

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à faire remonter leur vision du territoire et projets au Pays du Vexin Normand qui est engagé dans une démarche de candidature pour le fond européen LEADER.

j) Bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT :

Madame DAVID présente le flyer de la bibliothèque-médiathèque qui sera distribué aux Romillois en Janvier 2016 avec la Lettre de Romilly sur Andelle.

Monsieur le Maire fait part que l'inauguration de la bibliothèque-médiathèque se déroulera le Samedi 6 Février 2016 à 10h30.

k) Vol du camion Jumper :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Jumper de la Commune, qui constitue un outil indispensable pour le travail effectué par Monsieur LEMARCHAND, a été volé.

Ce vol a un impact important au niveau financier pour la commune et pose de sérieux problèmes à la commune et à nos associations.

l) MJC A.L.E.R. :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de la MJC A.L.E.R. qui attire l'attention sur le fait que Madame Hélène GANDOSSO, Directrice, se trouve en détachement de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure jusqu'en Février 2017.

Considérant que Madame GANDOSSO apporte entière satisfaction, et afin de la maintenir au poste occupé à Romilly sur Andelle, il pourrait être envisagé de prendre en charge son salaire qui serait diminué du montant de la subvention annuelle versée à la MJC A.L.E.R.

m) Don du sang :

Quarante-huit candidats au don du sang ont été recensés lors du don du sang le Vendredi 13 Novembre à Romilly sur Andelle.

n) COPIL rythmes scolaires :

Une réunion avec les différents intervenants des rythmes scolaires s'est déroulée le 24 Novembre 2015 avec à l'ordre du jour, l'évaluation du PEDT ; le projet de formation de trois jours par an, par personne, sur site ; le projet de réalisation de livrets de présentation des TAP ; le fonds de soutien.

o) Fleurissement :

Le compte-rendu de la commission du fleurissement départemental relève pour la commune de Romilly sur Andelle, une bonne répartition du fleurissement sur le territoire communal ; la diversité de la palette végétale qui reste à développer tout en veillant à l'harmonisation des couleurs et volumes ; les structures végétales pérennes sont à conforter et à utiliser en complément des massifs ; dossier de présentation complet et de qualité, très bonne prestation en matière de protection de la ressource en eau qu'il conviendra de compléter par un paillage systématique des massifs.

C'est un très bon niveau : une fleur confirmée.

p) Déviation du trafic des poids lourds en Vallée de l'Andelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est déroulée en Mairie de Romilly sur Andelle le Mercredi 16 Décembre en présence de Monsieur PLOUVIER, Conseiller Départemental, Monsieur le Sous-Préfet des Andelys, les Maires des communes de la Vallée de l'Andelle affectés par le passage des poids lourds, des responsables de voirie du Département de l'Eure et de Seine-Maritime, un représentant de la Métropole.

Il fait part :

- que Monsieur le Maire d'Amfreville les Champs a effectué plusieurs démarches ces six derniers mois pour limiter le passage de poids lourds dans sa commune,
- que plusieurs manifestations ont été organisées au niveau de la commune de Pont Saint Pierre pour interdire la circulation des poids lourds de plus de 19 tonnes en transit.

Madame DAVID fait part que cette réunion a été organisée par le Département de l'Eure après une réunion en Septembre entre les services de la Préfecture, la Sous-Préfecture, les Conseils Départementaux de l'Eure et la Seine-Maritime afin de rendre compte du travail réalisé pour essayer de trouver une solution au trafic de poids lourds dans la Vallée de l'Andelle.

L'ensemble des Maires présents à cette réunion souhaite pérenniser la déviation mise en place cet été suite à des travaux réalisés à Pont Saint Pierre.

Il est demandé dans un premier temps d'interdire le trafic dans la Vallée de l'Andelle aux poids lourds de plus de 19 tonnes.

La Fédération Départementale des Routiers est attentive au problème soulevé.

Toutes les parties présentes reconnaissent les dégradations occasionnées par le passage des poids lourds, mais qu'il n'y a pas de solution idéale. La solution à cette problématique est liée au contournement Est de Rouen.

La mise en place d'un itinéraire devrait être présente dans quelques mois et une nouvelle rencontre entre les participants à la présente réunion devrait se dérouler au 1^{er} trimestre 2016.

Entre temps, il sera recherché une solution technique à court terme en trouvant les moyens, la méthode.

La Métropole assurera en 2016 la charge de ce dossier.

q) Emission Normandie Matin :

Monsieur le Maire et Monsieur HOUSSAYE participeront à l'émission de Normandie Matin sur FR3 le Vendredi 8 Janvier 2016 à 10h15 pour la séquence intitulée « Ma Commune en 10 photos ».

Le principe est de présenter, par le biais de dix photos, le patrimoine de la Commune et les initiatives menées.

r) Rapport sur le prix et la qualité de service public d'assainissement collectif pour l'année 2014 :

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2014 est consultable en Mairie.

Monsieur DULONDEL fait part au Conseil Municipal que :

- la délégation du service public en affermage assuré par VEOLIA prendra fin le 31 Décembre 2016,

- 4613 habitants étaient desservis par l'assainissement collectif en 2013 et 4481 habitants en 2014,

- le nombre d'abonnés pour la commune de Douville est de 30, pour la commune de Pont Saint Pierre de 489 et pour la commune de Romilly sur Andelle, 1220,

- les valeurs facturées en 2013 étaient de 149.157 m3 et en 2014, 145.553 m3,

- le réseau de collecte est de 28,960 kilomètres,

- le débit journalier est de 1668 m3,

- le total des boues produites est de 65 tonnes par an,

- le tarif du m3 traité en 2013 était de 4,21 € et en 2014 de 4,12 €.

s) Travaux dans la commune :

La rue Camille Saint Saëns de la Résidence de la Planquette a été améliorée.

La Place de la Verrerie a été entièrement réaménagée en enrobé.

Quatorze places de stationnement ont été matérialisées à CONDORCET, ainsi que douze places pour les enseignants et le personnel des écoles entre la bibliothèque-médiathèque et l'école Maurice GENEVOIX.

Le local des services techniques, près du Marais, a été mis sous alarme.

t) Installation d'une nouvelle sono au complexe Louis ARAGON :

De nouveaux rideaux ont été installés dans la salle des associations du C.A.R.R.E. et la Maison des Jeunes.

Un nouveau jeu extérieur a été installé à la MARELLE. La Caisse d'Allocations Familiales a participé à cette installation.

u) Vie communale passée :

Le Jeudi 26 Novembre a été projeté, dans le cadre du film documentaire, le film « L'intime conviction ». Des jurés d'assises ont apporté leur témoignage à la fin de la projection.

Le Vendredi 27 Novembre s'est déroulée la première cérémonie de la citoyenneté.

Les illuminations de Noël ont été installées par la Communauté de Communes de l'Andelle, début Décembre.

Le Noël des enfants de la Commune, le Dimanche 13 Décembre, a attiré plus de 350 enfants et parents, qui ont profité du spectacle « Les Loufoques en concert », suivi d'un goûter.

Le Mercredi 16 Décembre, des élus et le Père Noël ont distribué des friandises aux enfants des écoles maternelle et élémentaire. Ce même jour, des élus et le personnel se sont retrouvés pour partager un repas au C.A.R.R.E.

v) Vie communale à venir :

Le Samedi 19 Décembre, des enfants de la Commune distribuent les colis de Noël aux administrés de plus de 65 ans, soit pour 600 personnes.

Des membres du C.C.A.S. remettront un cadeau aux personnes âgées de plus de 65 ans, hospitalisées.

Le Vendredi 8 Janvier à 18 heures se déroulera la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire au complexe Louis ARAGON.

Le Samedi 9 Janvier, il sera présenté au FRPA La Potière les Vœux aux Résidents de cette structure.

Le Samedi 23 Janvier, la bibliothèque-médiathèque organisera, au complexe Louis ARAGON, une représentation théâtrale d'une pièce de Monsieur Michel DE DECKER.

w) Tour de table :

Monsieur CHIVOT donne connaissance des dates des prochaines manifestations :

| | | |
|--------------------------------------|---|--------------------------------|
| Samedi 19 et Dimanche 20 Décembre | Loto Romillython | complexe Louis ARAGON |
| Jeudi 31 Décembre | Soirée Saint Sylvestre Comité des Fêtes | complexe Louis ARAGON |
| Vendredi 8 Janvier | Vœux du Maire | complexe Louis ARAGON |
| Samedi 9 Janvier | Collecte de vieux papiers | Collège de Romilly |
| Samedi 9 Janvier | Assemblée Générale Les Roses d'Automne | 15h00 au C.A.R.R.E. |
| Samedi 9 Janvier | Vœux | 11h00 RPA La Potière |
| Samedi 16 Janvier | Soirée Western - Texas | complexe Louis ARAGON |
| Samedi 16 Janvier | Assemblée Générale Comité des Fêtes | 9h00 salle du Conseil |
| Samedi 23 Janvier | Représentation théâtrale « Meg ou un mort à L'Elysée » du romancier Michel de DECKER | 20h00 complexe Louis ARAGON |
| Samedi 30 Janvier | Assemblée Générale Comité de Jumelage | 14h00 en Mairie |

| | | |
|-------------------------------------|---|-----------------------|
| Dimanche 31 Janvier | Foire à tout La Passerelle | complexe Louis ARAGON |
| Lundi 1 ^{er} Février | Assemblée Générale Extraordinaire Détente et Découverte | 20h30 salle du Marais |
| Vendredi 5 Février | Soirée Salsa Pas Za Pas Yaka Danser Groupe CHIMINANGO 3 chanteurs avec musiciens | complexe Louis ARAGON |
| Samedi 13 Février | Saint Valentin Comité des Fêtes | complexe Louis ARAGON |
| Samedi 20 et Dimanche 21 Février | Loto Les Mille-Pattes | complexe Louis ARAGON |

Madame BEZIEL invite le Conseil Municipal à participer aux Vœux de R.A.S. le Mardi 5 Janvier 2016.

Monsieur CHIVOT fait part de la dissolution de la Fanfare de Romilly sur Andelle et qu'une Assemblée Générale extraordinaire sera organisée à cet effet.

Madame DAVID informe le Conseil Municipal d'une exposition qui se déroulera dans la salle polyvalente de la bibliothèque du 4 Janvier au 27 Janvier 2016.

Le vernissage de cette exposition est arrêté le 13 Janvier 2016.

Monsieur HURAY remercie la C.D.C.A. pour la livraison de sable pour le boudrome.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h55.

Marie-Thérèse LANGLET

Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET

Maire